

Avec une actualité riche pour la spécialité, le Conseil de Coordination de la Dermatologie (CCD) poursuit son action en 2011

A l'écoute des instances, un CCD réuni

Depuis sa *Lettre d'information* de janvier, le CCD s'est réuni déjà deux fois : une réunion le 10 mars ainsi qu'une autre en avril à l'occasion des Journées Nationales Provinciales de la Dermatologie à la Rochelle. Les membres du CCD ont pu y aborder l'ensemble des actualités qui concernent la dermatologie mais également accueillir Marie ALEOS (voir *Interview* en page suivante) en tant que nouvelle représentante du Syndicat National des Dermatologues Vénérologues. Par ailleurs, le regroupement en province a permis de définir les actions du CCD au second semestre 2011 selon la volonté de chaque instance et les besoins de coordination qui apparaissent sur les sujets émergents.

Formation Assistant de Dermatologue

Les démarches de création d'une formation Assistant de Dermatologue se poursuivent. Parmi les prochaines étapes, il est prévu de **mettre en place un groupe de travail** en collaboration avec le service de Recherche et Développement de l'OPCA PL qui soutient le CCD dans cette action. Ce groupe de travail sera composé de cinq à six participants, avec le soutien de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi des Médecins. Une première réunion se tiendra fin mai.

En amont de cette réunion, l'OPCA PL se chargera de mener un audit synthétique auprès de trois dermatologues employeurs et trois assistants afin d'**évaluer les compétences et les activités réelles des assistants**. L'organisme prendra également contact avec l'Association pour la Formation en Biologie et Biochimie (AFBB), l'établissement le plus adapté à cette formation, dans le but de l'associer à ces démarches. Cette réflexion se poursuivra en 2011.

Lipolyse : décret en question

A la suite de la parution du décret du 12 avril 2011 concernant l'interdiction des techniques de lipolyse, le CCD a permis les échanges avec vos représentants et **soutient la création d'une commission d'évaluation des techniques de dermatologie esthétique et instrumentale**, réunissant des experts du milieu hospitalier et libéral, ainsi qu'un observatoire des effets indésirables. Les travaux de cette commission seront placés sous l'égide de la SFD et permettront au CCD de faire entendre sa position auprès de la DGS et de l'HAS.

Comprendre l'isotrétinoïne

A destination de la communauté dermatologique, le CCD a mis à disposition des confrères des outils permettant d'appuyer leurs arguments dans le débat autour de l'isotrétinoïne après qu'il soit inscrit à la liste des 77 médicaments sous surveillance. Afin d'**offrir une plus grande lisibilité sur ce sujet**, le dossier thématique « *Acné, dépression, isotrétinoïne : synthèse des données disponibles et des pratiques dermatologiques* ». Il fait suite à l'information immédiate diffusée par le CCD. Consacré à l'évolution des mesures prises en France sur l'isotrétinoïne ainsi qu'à une analyse des études menées sur cette substance, **ce dossier est consultable sur les sites Internet** des instances membres du CCD.



Les actes esthétiques, suite...

Depuis le vote de la loi HPST, la mise en place d'un nouvel encadrement des actes à visée esthétique a donné l'occasion de nombreux échanges entre spécialités, administrations et conseillers des ministres de la Santé. Pour tous, l'objectif est de **faire reconnaître aux dermatologues leurs compétences** dans leur domaine, parmi lesquelles l'esthétique. (*suite en page 2*)

Les actes esthétiques, suite...

Les textes d'application devraient voir le jour, rassure-t-on au ministère de la Santé après avoir entendu les différentes professions concernées, au premier titre desquelles **les spécialités hospitalo-universitaires : les chirurgiens plasticiens et les dermatologues.**

Ainsi, **chaque spécialité devrait avoir accès aux pratiques auxquelles elle est formée.** Pour les autres, médecins ou non-médecins, il sera nécessaire de se limiter aux actes non invasifs et de s'y former. A ce titre, les injections au-delà de la bouche demandées par les représentants des dentistes ne pourront se justifier.

3 questions à...

*Dermatologue installée dans le Morbihan, Marie ALEOS est arrivée au sein du CCD en ce début 2011. Aux côtés des onze autres représentants désignés par leur instance, elle nous livre ses premières impressions et ses intentions dans ce travail en commun. Une occasion de **connaître le CCD de l'intérieur...***

1. Comment s'est passée votre arrivée au sein du CCD ?

« Elue par le Syndicat, je souhaitais être plus active au sein de ma profession et représenter les libéraux du secteur 1, qui sont rarement présents lors des grands débats, afin que leur voix soit également entendue. L'objectif du Conseil de Coordination de la Dermatologie est de représenter l'ensemble de la communauté dermatologique, non seulement les quatre instances de la spécialité, mais également les trois modes d'exercice (hospitaliers, S1, S2). A ce titre, je suis membre du CCD et participe donc à ses travaux. »

2. Quelles sont vos premières impressions de travail et d'échange ?

« Comme son nom l'indique, ce Conseil coordonne. Il permet donc de partager, de proposer une synthèse des positions et de disposer d'une même base afin que

chaque instance puisse s'exprimer sur notre spécialité et son exercice. Nos réunions facilitent le carrefour des compétences et représentent un gain conséquent de temps et d'énergie. Chaque instance apporte son domaine d'expertise. Même s'ils sont extrêmement pointus et parfois vifs, ces échanges sont riches et permettent une meilleure communication inter-instances sur des sujets qui concernent l'ensemble de la spécialité. En moins d'un an d'existence, le CCD a démontré son utilité au service de la communauté dermatologique. »

3. Quelles sont vos ambitions pour le CCD et sa place dans la communauté dermatologique ?

« Il me semble que le CCD peut trouver un rôle dans le traitement de dossiers de fond sur le long terme, anticipant l'évolution des pratiques de la médecine et de notre spécialité, ainsi que leurs conséquences. La mise en place d'une prochaine formation d'assistant dermatologue, initiée par Luc Sulimovic du SNDV, est un bel exemple de ce qui est possible grâce à une étroite collaboration et participation des quatre instances de la dermatologie. Pour moi, sans être une cinquième instance, le CCD est la structure dont notre spécialité avait besoin pour faciliter son unité et sa compréhension, à l'interne comme à l'externe. »

Nouvelle Composition du CCD

CEDEF

Brigitte DRENO
Marie-Sylvie DOUTRE
Marie-Aleth RICHARD

FFCEDV

Philippe BEAULIEU
Jean-Paul CLAUDEL
Florence CORGIBET

SFD

Jean-Philippe LACOUR
Christine BODEMER
Pierre WOLKENSTEIN

SNDV

Georges REUTER
Luc SULIMOVIC
Marie ALEOS-GUEGAN

Assurance Maladie : organiser la représentation des dermatologues

Le CCD joue également son rôle de coordination quand il fournit à la CNAM des listes d'experts pouvant être consultés ou participer à des groupes ad-hoc thématiques. En liaison avec les instances, ces experts issus aussi bien du monde libéral que de l'univers hospitalier seront amenés à apporter leur éclairage, leur savoir-faire et leur expérience dans la pratique de la dermatologie. Dernière liste en date constituée au nom du CCD : une vingtaine d'experts pouvant participer au groupe de travail sur la PDT. Six d'entre eux seront tirés au sort et convoqués par la CNAM afin de faire valoir leur expertise et de leur pratique de l'acte considéré.